

NOTRE CHEMIN VERS LA RÉSILIENCE

Nous poursuivons notre dynamique pour générer des performances plus durables dans l'immobilier.

Nous allons y parvenir en mettant l'accent sur la résilience climatique, qui fait référence à la capacité d'un système à résister et s'adapter aux aléas climatiques tout en préservant son environnement immédiat.

Un immeuble résilient face au changement climatique peut s'adapter à ses aléas, en limitant son impact sur les opérations, tout en conservant sa valeur financière et son attractivité.

2025

OFFRIR DES SOLUTIONS

IMMOBILIÈRES RESPONSABLES

Innover pour proposer 100% des fonds ouverts en tant qu'investissements responsables⁽¹⁾ d'ici à 2025.
Objectif précédent de 2025 : 90%

2035

RENFORCER L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Mettre en œuvre des plans d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de carbone⁽²⁾ afin d'aligner tous nos fonds d'investissement responsables⁽¹⁾ avec une trajectoire de 1.5° d'ici à 2035.

ANTICIPER L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Évaluer systématiquement l'exposition de tous les actifs aux risques physiques croissants⁽³⁾ résultant du changement climatique et adapter les plus vulnérables d'ici à 2035.

COMMENT INTÉGRONS-NOUS L'ESG DANS NOTRE STRATÉGIE

E

Les critères **environnementaux** sont intégrés dans l'ensemble de la stratégie dont la biodiversité est une solution importante pour la décarbonisation et l'adaptation.

S

Les critères **sociaux** s'inscrivent dans la gestion de nos locataires et de toutes les autres parties prenantes et peuvent aussi s'intégrer entièrement dans la stratégie d'investissement pour des produits spécifiques.

G

Les aspects liés à la **gouvernance** sont systématiquement abordés. Tout au long de notre chaîne de valeur, nous nous engageons activement auprès des parties prenantes qui jouent un rôle crucial.

(1) Les fonds d'investissement responsable sont alignés avec les Articles 8 ou 9 du règlement SFDR. (2) Carbone opérationnel, couvrant les scopes 1 et 2 et incluant les consommations d'énergie liées aux espaces communs et privés. (3) Les risques physiques, alignés sur la Task Force for Climate-Related Financial Disclosures (TCFD), désignent les risques physiques résultant du changement climatique qui peuvent être axés sur les événements (aigus) ou à des changements à plus long terme (chroniques) dans les modèles climatiques ; cela comprend une gravité accrue des phénomènes météorologiques extrêmes ainsi que des températures plus élevées soutenues qui pourraient provoquer une élévation du niveau de la mer ou des vagues de chaleur chroniques.